

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Écorces, tenue le mercredi 27 mars 2024 à 16h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 672, boulevard Saint-François à Lac-des-Écorces.

Sont présents, les conseillers et conseillères, Serge Piché, Alain Lachaine, Éric Paiement, Michelle Thomas et Johanne McMillan formant quorum sous la présidence du maire Pierre Flamand.

Est absente la conseillère Geneviève Brisebois.

Est aussi présente, la directrice générale et greffière-trésorière, Pascale Duquette.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 16h30 et constate le quorum.

RÉSOLUTION N° 2024-03-8653

2. ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité ainsi qu'à la séance, en conformité avec le *Code municipal* et le *Code de procédure civile*, et d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
2. Acceptation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
3. Embauche – Directeur des travaux publics
4. Démission Commis-Comptable + Affichage de poste pour recrutement
5. Fin d'emploi définitive pour l'employé n° 6102
6. Abroger la résolution n° 2023-05-8392 à la remplacer par *Demande de subvention financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les Aînés (PRIMA) - Station d'exercice, aire de repos et trottoir.*
7. Période de questions portant exclusivement sur les points à cet ordre du jour
8. Levée de la séance

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2024-03-8654

3. EMBAUICHE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le poste de directeur des travaux publics a été laissé vacant depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la grande vitesse de développement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le besoin de recruter une personne spécialisée dans la gestion des actifs de la municipalité et dans la planification des ressources;

CONSIDÉRANT l’affichage de poste pour le recrutement d’un directeur (trice) des travaux publics sur plusieurs plates-formes;

CONSIDÉRANT qu’un mandat a été octroyé à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le processus de recrutement du directeur (trice) des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation d’embauche par la FQM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michèle Thomas et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser l’embauche et la nomination de M. José Chalifoux au poste de directeur des travaux publics selon les termes et conditions établis à son contrat de travail.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2024-03-8655

4. DÉMISSION DE L’EMPLOYÉE N° 1307 + AFFICHAGE DU POSTE DE COMMIS-COMPTABLE

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission de l’employé n° 1307 le 14 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

- De prendre acte et d’accepter la démission, effective à compter du 5 avril 2024, de l’employé n° 1307 qui occupait le poste de commis-comptable et de remercier cette dernière pour ses bons et loyaux services offerts à la municipalité au cours des deux dernières années;
- De procéder à l’affichage du poste de commis-comptable afin de pourvoir la vacance de ce poste, selon les termes et conditions prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2024-03-8656

5. FIN D’EMPLOI DÉFINITIVE POUR L’EMPLOYÉ N° 6102

CONSIDÉRANT que l’employé n° 6102 ne répond pas aux attentes de l’employeur;

CONSIDÉRANT l’avis de fin d’emploi définitive émis le 25 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

- De remercier l’employé n° 6102 et de procéder à son congédiement, lequel est effectif en date 5 avril 2024;
- De procéder à l’affichage du poste laissé vacant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2024-03-8657

6. DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA) – STATION D’EXERCICE, AIRE DE REPOS ET TROTTOIR, ABROGEANT LA RÉSOLUTION N° 2023-05-8392

ATTENDU que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne McMillan et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- La Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- La Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts

ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune personne n'est présente

RÉSOLUTION N° 2024-03-8658

11 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 16h48.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Pascale Duquette
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire